



Rien ne va plus !

Pouvoir d'achat, sécurité sociale, retraite, ouvertures exceptionnelles et excessives, remise en cause de la RTT, restructurations les thèmes ne manquent pas pour exprimer notre mécontentement.

Les jeux sont-ils faits ?

Pour la CFDT les salariés doivent défendre leurs droits à la table des négociations mais aussi quand il le faut dans la rue.

Ce ne sont pas les déclarations d'intentions mais les faits qui comptent.

A nous de le démontrer.



Sommaire

Edito

Avis sur les NAO

Pt arrangement sur 35 h

Ouvertures exceptionnelles

Faites vos comptes

Les gros salaires

Assurance maladie

Formation, dialogue social

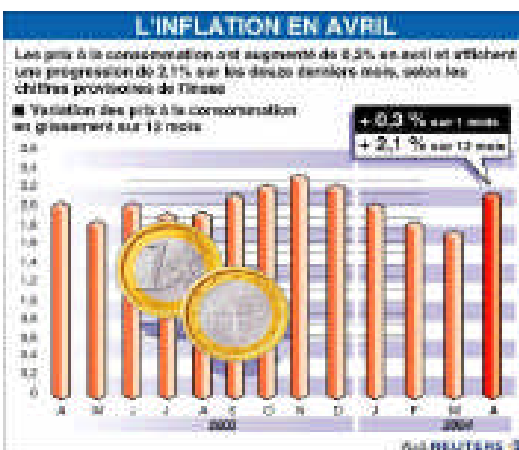
A Montesson: on parle des dimanches



"Est-ce qu'on ne peut pas réfléchir à en donner une dizaine ?" **Nicolas Sarkozy**

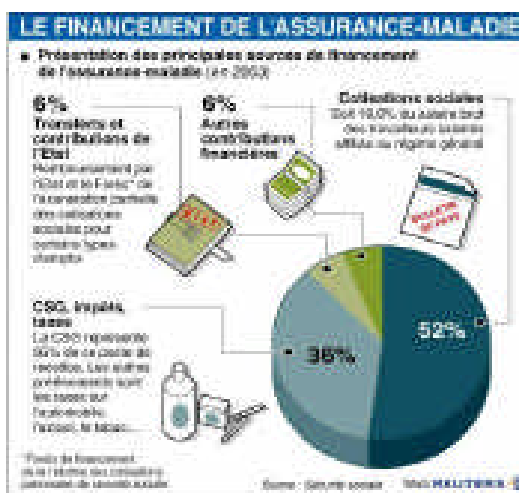
"Le ministre a dit dix. Nous douze. Ca se discute" répond **Daniel Bernard**, favorable à une modification de la règle.

Inflation en hausse, Pouvoir d'achat en baisse



Avec une inflation de 1,2% en 4 mois les accords NAO 2004 qui prévoient 1% en avril, 0,5% en septembre et un accord d'intéressement aléatoire on peut dire que la progression du pouvoir d'achat des salariés Carrefour est illusoire.

Pour l'Assurance-maladie le 5 juin



Quand le gouvernement «dit que le texte peut encore bouger, il nous appelle pratiquement à manifester pour le faire bouger!».

François Chérèque, avant la manifestation des syndicats le 5 juin contre le projet de réforme de l'assurance-maladie.

Edito:

Remettre la France au travail (?) et laisser les chômeurs sans emplois !



Edouard Leclerc reprend fortement la parole sur le thème du pouvoir d'achat et des prix.

En filigrane, il convient de lire que grâce à Leclerc et à son combat contre la loi Galland, il est possible de limiter ces arbitrages cornéliens. Nous sommes passés d'un discours politique à un discours sociétal.

Pour la CFDT ce type de publicité est démagogique. C'est chaque jour que les salariés de Leclerc comme de Carrefour doivent faire des choix faute d'augmentation de leur rémunération.

Cette baisse de prix que Leclerc comme Carrefour appellent de leurs vœux nous la voulons aussi mais qui paiera les contreparties. Les consommateurs/salariés doivent en être conscients



visage de sortir des 35 heures (en douceur dit-il).

Dans le même temps face aux déficits publics on freine les dépenses sociales et les cotisations sociales augmenteront afin de combler le trou de la Sécurité sociale. Quant aux réductions d'impôts elles concernent une minorité qui n'est pas la plus démunie.

Pendant ce temps 2 422 500 personnes attendent un emploi sans qu'ont leur apportent des réponses ... et nos PDG caracolent au hit parade des salaires .

Carrefour n'est pas en reste:

Pour ce qui concerne le travailler plus: remise en cause de la RTT avec l'aval d'une organisation syndicale, multiplication des ouvertures exceptionnelles particulièrement les jours fériés (moins chers et sans volontariat), remise en cause des fermetures des magasins le samedi à 20 h (pour ceux qui en bénéficient) sans contrepartie véritable

Pour ce qui concerne l'emploi: mise en place de Mercure qui voit la polyvalence et le remplacement des salariés par des sous traitants (ramassage des cartons) moins rémunérés, réduction des effectifs dans les services (réception, pict, standard, compta...).

Pour ce qui concerne le gagner plus c'est plutôt la baisse du pouvoir d'achat qui nous attend... et Daniel Bernard reste au hit parade des salaires.

Mieux le fond de Solidarité ne fonctionne plus depuis 6 mois et on se fait braquer dans les magasins les jours fériés!

Les bonnes vieilles méthodes patronales ont la vie dure, alors à nous de ressortir les notre !

Ca sera le cas le 5 juin où toutes les organisations syndicales seront dans la rue contre le projet de réforme de l'assurance-maladie. La CFDT veut une réforme mais négociée pas imposée.

Il y a t-il encore une place, en France comme chez Carrefour, pour la négociation "gagnant-gagnant" ? On devient sceptique à la CFDT !

CCE: la CFDT s'exprime !

Notre avis sur les NAO 2004

(accord du 16 Mars 2004 signé par FO et CAT le 16 avril)



Nicolas Sarkozy :
«On peut sortir des 35 heures»

Extraits parus dans le Le Figaro 17 mai 2004

C'est aussi ce que vous dites pour les 35 heures.

Le bilan des 35 heures reste à dresser. Indépendamment des conséquences pour la compétitivité des entreprises et pour le pouvoir d'achat, ce que personne ne veut vraiment regarder en face aujourd'hui, c'est que le désastre financier des 35 heures est supporté par l'Etat, c'est-à-dire le contribuable. Les exonérations de charges au titre des 35 heures se chiffrent à 11 milliards d'euros. Et bientôt 16 milliards ! Voilà la réalité ! On ne pourra pas vivre longtemps dans un pays où les dépenses sociales ne sont pas maîtrisées et où les charges sociales sont payées par l'Etat.

Comment, alors, sortir des 35 heures ?

On peut y arriver, en prenant son temps, et à condition de ne brusquer personne. Mais au nom de quoi obliger tous les salariés à marcher au pas cadencé ? Deux systèmes pourraient cohabiter dans les entreprises : un pour le salarié qui veut rester aux 35 heures et un pour celui qui souhaite travailler plus. Chacun pourrait même changer de régime d'une année sur l'autre. Je crois à la souplesse.

Suite aux Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2004 vous avez proposé aux organisations syndicales de signer un accord comportant 20 propositions.

La CFDT a diffusé largement ces propositions les expliquant objectivement et émettant un avis favorable sur 18 d'entre elles issues de nos demandes.

92% des employés, qui ont répondu au sondage CFDT se sont prononcés contre la signature de l'accord 2004.

Ils n'admettent pas la remise en cause de la semaine de repos de RTT par le biais de l'option du paiement de la totalité de ses repos supplémentaires et la perte du pouvoir d'achat de certains salariés en 2003 et prévisible en 2004 vu la faible augmentation accordée.

Malgré les pressions de l'encadrement des milliers de salariés dans des dizaines de magasins ont arrêté le travail pour dire que les salariés veulent être entendus, respectés, reconnus.

Nous regrettons et nous ne comprenons pas que ce message n'ait pas obtenu de votre part un écho.

Les chiffres de l'inflation depuis le début de l'année nous donne raison. 1,2% de progression de hausse des prix en quatre mois. Nous perdons chaque mois du pouvoir d'achat.

L'esprit de la négociation de 1999 a été remise en cause. Cette initiative de l'entreprise soutenue par une organisation syndicale va dans le sens des interventions du gouvernement contre les 35 heures. Monsieur Nicolas Sarkozy précise dans un interview paru dans le Figaro "Deux systèmes pourraient cohabiter dans les entreprises : un pour le salarié qui veut rester aux 35 heures et un pour celui qui souhaite travailler plus". La RTT ne serait donc que pour ceux qui en ont les moyens !

La RTT est d'abord une mesure en faveur de l'emploi. Vous annoncez des suppressions de poste et on augmente le temps de travail la logique nous échappe !

Pour redevenir compétitif il faut les moyens financiers et humains, il faut donner l'envie aux salariés de se mobiliser. Pour la CFDT seule une politique sociale offensive apportera la motivation nécessaire.

La motivation des salariés par les avancées sociales doit continuer tant bien même que l'économie ne soit pas au rendez-vous aujourd'hui (nous parions qu'elle le sera demain).



Il appartient à Carrefour de nous rassurer sur ce point dans les négociations à venir.

Petits arrangements sur les 35 heures entre employeurs et salariés

Article paru dans Le Monde du 18.05.04



Des dirigeants profitent des brèches offertes par la loi pour revoir à la hausse les horaires de leurs salariés

C'est une tentation qui titille régulièrement les députés de la majorité, les représentants du patronat, les membres du gouvernement et les entreprises. Lancée en octobre par une poignée de députés UMP, l'offensive contre les 35 heures ne cesse de rebondir. Après l'épisode du rapport de la mission d'évaluation de la réduction du temps de travail (RTT) des députés UMP, Patrick Ollier et Hervé Novelli, très vite enterré par Matignon, Jean-Pierre Raffarin a lancé le 6 mai une nouvelle salve contre la « mauvaise loi » qui « empêche ceux qui veulent gagner plus de travailler plus ».

Une semaine plus tard, le 13 mai, dans un entretien à l'hebdomadaire Paris Match, le premier ministre estimait que la pédagogie devait précéder la réforme sur l'« acquis social » des 35 heures. Le dossier est embarrassant pour un gouvernement déjà aux prises avec les délicats dossiers de l'assurance-maladie et de l'Unedic. D'ici aux élections européennes du 13 juin, rien ne devrait donc officiellement bouger d'autant que, côté syndical, on est bien décidé à ne pas se laisser faire.

En fait, le détricotage de la loi emblématique des années Jospin se fait maille à maille, sans que soit donné le sentiment de supprimer une avancée sociale. L'idée de l'assouplissement de l'ouverture dominicale des commerces lancée par Nicolas Sarkozy, l'instauration d'une journée de « solidarité » prise sur un jour férié, sont autant de

brèches ouvertes pour revoir le temps de travail à la hausse. Côté entreprise, quelques tentatives pour « assouplir » les 35 heures commencent à poindre, en toute légalité. Dans le cas où la RTT a fait l'objet d'un accord de branche, la renégociation est difficile. En revanche, dans le cas d'un accord d'entreprise, il suffit qu'une des parties le dénonce pour rouvrir les négociations. La signature de la direction et d'un seul syndicat permet ensuite d'entériner les nouvelles dispositions.

Pour l'instant, peu d'entreprises ont utilisé cette possibilité. L'assouplissement de la loi en janvier 2003 par François Fillon, alors ministre du travail, leur permet en effet de pouvoir disposer d'un contingent de 180 heures contre 130 heures auparavant, et donc d'accroître la flexibilité, moyennant une majoration de la rémunération. A la direction des études du ministère des affaires sociales, qui ne dispose pas de données précises, on estime que « la signature de ces accords s'est souvent faite au forceps, et donc que beaucoup d'entreprises ne veulent pas remettre ce dossier sur la table. De plus, la conjoncture économique les pousse à travailler plutôt moins que plus ».

Deux entreprises au moins ont pourtant cédé aux sirènes de la renégociation. Les hypermarchés Carrefour ont ainsi signé, le 13 avril, un accord salarial prévoyant la possibilité pour les salariés de travailler une semaine de plus, un retour sur ce qui avait été négocié en 1999.

Pour Serge Corfa, délégué syndical CFDT du groupe Carrefour, qui n'a pas signé l'accord, « c'est un marché de

dupes. L'employeur accroît la flexibilité tout en faisant croire aux employés qu'ils y trouveront leur compte car ils auront plus d'argent. Bref, la RTT ne serait plus que pour les riches ».

A la direction de Carrefour, on estime qu'au contraire « ce nouveau dispositif correspond à une vraie demande des salariés et que la base du volontariat sera totalement respectée. Cela permet plus de souplesse, ce n'est en aucun cas une remise en cause d'un acquis ».

Pour Michel Enguelz, délégué syndical FO, qui a signé avec la direction, « beaucoup de gens se retrouvaient avec un stock de jours qu'ils n'avaient pas obligatoirement envie de prendre aux périodes où les contraintes liées au secteur le permettaient ».

Le groupe Doux, numéro un européen de la volaille, vient lui aussi de dénoncer un accord signé fin 1999. La direction propose de revenir à un temps de travail modulable de 31 à 39 heures par semaine. Huit jours de RTT au minimum, treize au maximum seraient désormais garantis. En revanche, le groupe ramènerait le seuil au-delà duquel les heures de travail seraient payées en heures supplémentaires de 43 actuellement à 39 heures par semaine. « C'est une aberration, compte tenu des difficultés du groupe qui est en pleine restructuration [« Le Monde Economie » du 4 mai] : on ne fera pas appel aux heures supplémentaires », s'insurge Jean-Luc Assailly, secrétaire CFDT du comité central de Doux. De son côté, l'entreprise défend un projet « équilibré » qu'elle justifie par un contexte de fragilité et la fin des aides Aubry qui permettaient jusque-là de financer en partie les jours de repos RTT. La décision finale est attendue en milieu de semaine.

Catherine Rollot

Les ouvertures ... dites "exceptionnelles"

Lorient: Jours fériés : un appel à la grève le 31



Sur le pays de Lorient, la CFDT commerce s'inquiète face à la multiplication des ouvertures de commerces les dimanches et jours fériés.

La CFDT avait manifesté le 1er novembre dernier devant le Carrefour de Keryado. Plus récemment, à l'entrée de Champion de Ploemeur. Toujours pour les mêmes raisons : « Protester contre la dérive observée sur le pays de Lorient, où les ouvertures les dimanches et les jours fériés sont de plus en plus nombreuses. »

Le 31 mai, jour férié en raison de la Pentecôte, elle appelle l'ensemble des salariés du commerce à se mettre en grève. Ce jour-là, Géant (à Lanester et Lorient) et Carrefour ont décidé d'ouvrir, sans oublier les grandes surfaces spécialisées et les commerces de petite taille.

Au-delà des actions ponctuelles, ils souhaitent la tenue d'une table ronde sur le pays de Lorient réunissant élus, directeurs de magasins, syndicats pour parvenir à un accord, « comme cela s'est fait à Brest. »

La CFDT considère que ces ouvertures à répétition entraînent une dégradation des conditions de travail. « La grande distribution prétend faire appel au volontariat. En fait, elle fait pression sur les employés pour qu'ils travaillent ces jours-là. »



Non à plus de déréglementation

La presse fait état d'une mesure probable du Gouvernement concernant les ouvertures du dimanche. Le projet " Sarkozy " prévoirait de porter les autorisations de cinq à dix dimanches par an, sous la seule contrepartie d'un hypothétique " geste sur les prix ".

La Fédération des Services CFDT rappelle son attachement à la règle du repos dominical.

Sur le plan économique, l'augmentation du nombre des ouvertures n'est pas justifiée. Le pouvoir d'achat n'étant pas extensible, le chiffre d'affaires ne serait que reporté et les TPME/PME s'en trouveraient en situation fragilisée.

Sur le plan de l'intérêt des salariés, le volontariat souvent affiché est illusoire. Il est le résultat d'une pression financière, d'une pression sur l'emploi, la formation, les promotions.

Cet engrenage contribue à marginaliser encore plus les employés du commerce et à aggraver les précarités.

Cette tentative nouvelle de déréglementation, sans consultation préalable des organisations syndicales, serait préjudiciable à l'intérêt des travailleurs de ce secteur.

La Fédération des Services CFDT affirme son opposition à cette mesure et réclame qu'un véritable débat national ait lieu sur les conditions d'ouverture des magasins (dimanches, jours fériés, soldes, nocturnes...).

Trop, c'est trop ! Le raz le bol constaté dans de nombreuses enseignes du commerce (Casino, Carrefour, C&A...) a déjà trouvé sa traduction par la mobilisation des salariés.

Concernant les déréglementations, les équipes CFDT resteront vigilantes.

La Fédération des Services CFDT n'hésitera pas à appeler à la mobilisation. Elle a demandé un rendez-vous au Ministre.

Le 13 mai, 200 militants CFDT réunis au sein du Conseil National Fédéral ont décidé à l'unanimité d'appeler à une grande mobilisation contre l'ouverture des dimanches et jours fériés.

L'ensemble des syndicats CFDT de la Fédération des Services lance un mot d'ordre national le 11 novembre pour que ce jour là le maximum de salariés s'adresse aux employeurs comme à la clientèle pour que l'anarchie cesse et que s'ouvrent des négociations au plan national comme au plan territorial.

Dernier lundi de Pentecôte avant ouverture sans salaire !



Projet de loi

Il est sur le point d'être définitivement adopté par le Parlement, avec les seules voix de l'UMP. Les sommes récoltées alimenteront une Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), une nouvelle branche de la Sécurité sociale consacrée à la dépendance.

L'idée consiste à récupérer auprès des entreprises une partie des gains supposés découler de l'allongement d'une journée de la durée du travail. Bénéficiant d'un jour de travail supplémentaire (soit une augmentation de 0,46% du nombre d'heures travaillées sur une année), les entreprises reverseront à l'État l'équivalent supposé du produit de leur activité, sous la forme d'une cotisation nouvelle de 0,3% de la masse salariale. Pour les finances publiques, cela correspondrait à un apport d'environ 1,9 milliard d'euros.

Les fonds seront affectés en totalité à la CNSA, qui servira notamment à financer le plan en faveur des personnes âgées mais aussi l'aide à l'autonomie des personnes handicapées. L'apport serait supérieur dans les prochaines années : le gouvernement prévoit une croissance de la masse salariale liée à une reprise de l'emploi, avec un objectif de 2,1 milliards d'euros en 2008.



Les salariés ont profité pleinement" du "dernier" lundi de Pentecôte comme jour férié

Le projet de loi sur la dépendance, prévoit la création d'une journée de solidarité pour financer la dépendance des personnes âgées et handicapées. La loi doit entrer en

vigueur le 1er juillet prochain.

A compter de cette date, les partenaires sociaux pourront choisir de supprimer le lundi de Pentecôte, un jour de réduction du temps de travail ou de répartir sept heures de travail supplémentaires sur l'année, dans le public comme le privé.

Faute d'accord avant le 31 décembre de chaque année, le lundi de Pentecôte sera supprimé par défaut.

Le lundi de Pentecôte est supprimé dans les faits !

Le gouvernement a donné "généreusement" la possibilité du choix d'une autre date que le Lundi de Pentecôte initialement prévu, selon un accord à négocier entre employeurs et employés.

Dans les faits, il n'y aura aucune négociation et le lundi de Pentecôte sera alors bien supprimé.

du côté syndical, les centrales ont fait part de leur refus catégorique de négocier un jour de travail qui ne serait pas rémunéré, sujet jugé inacceptable dans son principe.

du côté patronal, les entreprises ont mieux à faire que de prendre le risque de réouvrir le débat sur les 35 heures (parce que de fait, ce sont les accords 35 h qui vont devoir être renégociés), De plus elle perçoit cette suppression comme un impôt sur les sociétés déguisé.

C'est une remise en cause de la réduction du temps de travail alors que le chômage augmente

C'est la remise en cause unilatérale des conventions collectives et accords collectifs d'entreprise et de branche.

(extrait de la déclaration commune des syndicats)

Évènements des Jours fériés

Belgique, Charleville-Mézières et CFDT



Pas de grève dans les magasins, le 19 mai en... Belgique

Dans le cadre de la concertation relancée sur le sujet par le gouvernement la fédération patronale s'était clairement prononcée pour l'ouverture des magasins jusqu'à 21 heures en semaine et 22 heures, la veille du week-end et pour des ouvertures dominicales plus nombreuses.

Les syndicats avaient réagi vigoureusement en déposant un préavis de grève.

Les deux parties se sont remises autour de la table, au ministère de l'Emploi. Deux heures plus tard, patrons et syndicats enterraient la hache de guerre et annonçaient un accord.

Conséquence: il n'y aura pas de grève, mercredi prochain, dans les magasins Delhaize, Super GB, Carrefour, Cora et Ikea du pays. Estimant que ces enseignes étaient à la base de la position de la Fedis, les syndicats avaient décidé de cibler uniquement leurs actions dans les chaînes précitées.

«On a donné priorité à la paix sociale pour éviter la grève», a reconnu M. Haegeman un des responsables de la Fédération patronale

Résultat: on ne touchera pas aux heures d'ouverture et la grève du 19 mai dans les Delhaize, Cora, Carrefour et autres Ikea est supprimée.

Le débat est clos, du moins pour l'instant...

© La Libre Belgique 2004



Charleville-Mézières Carrefour : le braquage inutile

Samedi 08 mai vers 19 h 30, deux personnes cagoulées ont braqué avec un fusil à pompe la caissière de la station-service de Carrefour-La Croisette et un vigile. Les deux agresseurs, qui étaient arrivés à bord d'une voiture déclarée volée à Sedan, ont profité d'un changement de caisse lorsqu'un vigile fait la liaison entre la station et le magasin.

La caissière et le vigile n'ont eu d'autre ressource que de lever les bras en l'air et de jeter à terre deux sacoches.

Les deux malfaiteurs n'avaient aucune chance d'emporter de l'argent puisqu'aucune somme d'argent ne transite par le parking de l'hypermarché entre la station-service et le magasin.

Les agresseurs ont attendu 19 h 30, car la station fermait plus tôt que d'habitude en raison du 8 mai férié, pensant que le vigile escortait la caissière pour protéger de l'argent. Mais un système de prélèvements automatiques réguliers fonctionne tout au long de la journée dès la caisse atteint un certain montant sans qu'il y ait besoin d'ouvrir la cabine blindée, nous expliquait, hier, le responsable de la sécurité de Carrefour.



Les plus modestes voient passer les trains des avantages fiscaux sans pouvoir en profiter

Les mesures fiscales annoncées montrent, le gouvernement persiste dans l'erreur qui consiste à distribuer du pouvoir d'achat à la moitié des ménages les plus aisés, en oubliant les plus modestes.

Les appels du ministre risquent de résonner dans le vide : ceux qui ont les moyens préfèrent épargner, faute de confiance dans l'avenir, les autres voient passer les trains des avantages fiscaux sans pouvoir en profiter.

Ce n'est pas non plus en assouplissant la loi sur l'ouverture des commerces le dimanche que la consommation sera relancée. Sans augmentation du pouvoir d'achat, ce qui serait consommé le dimanche ne le serait pas les autres jours de la semaine. Par contre, le travail le dimanche aggraverait les conditions de vie des salariés de ce secteur et y développerait la précarité.

C'est d'une politique économique active pour l'emploi permettant de créer des richesses et de doper la croissance dont notre pays a besoin.

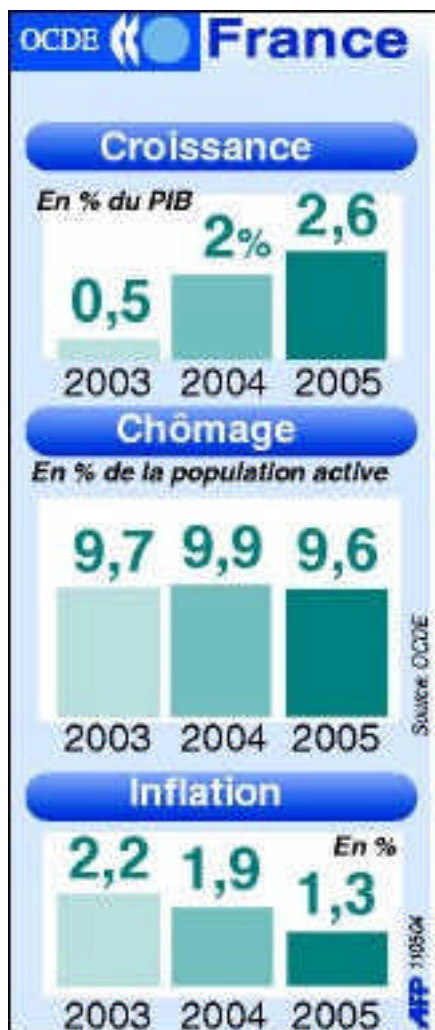
Déclaration de Gaby Bonnard, secrétaire national CFDT

Faites vos comptes:

Insee: 1,2% de hausse des prix en quatre mois.

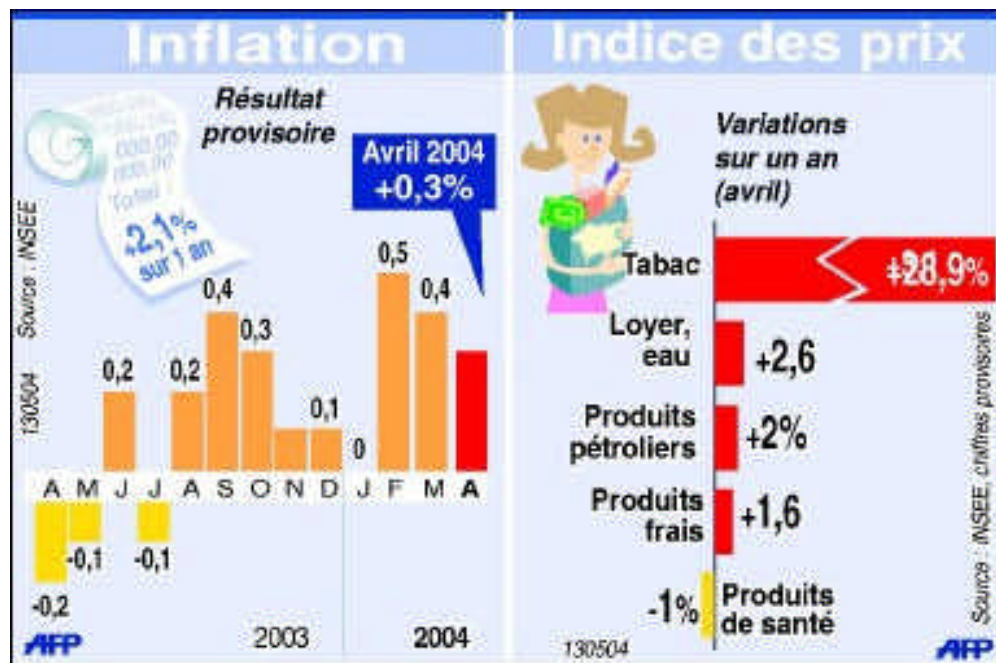
Carrefour: 1% de hausse de salaire pour 8 mois

Prévisions



Selon l'OCDE, organisation qui regroupe les 30 pays les plus riches de la planète, la France devrait afficher en 2004 un déficit public de l'ordre de 3,8% de son PIB, un taux de chômage de 9,9% et une inflation de 1,9%.

En 2005, elle devrait afficher un déficit public de 3,6%, un taux de chômage de 9,6% et une inflation de 1,3%.

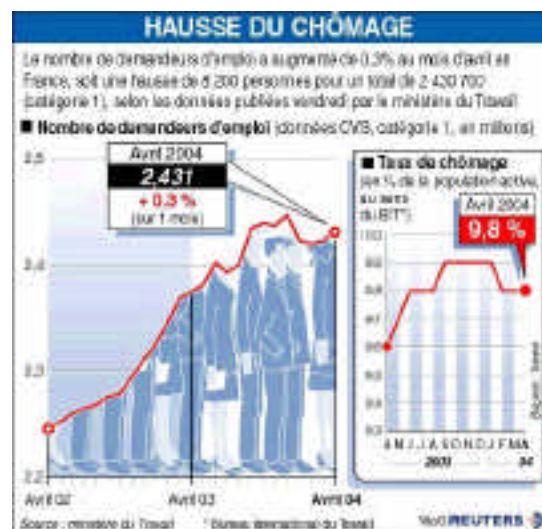


Les prix à la consommation provisoires ont progressé de 0,3% sur le mois d'avril par rapport au mois de mars, contre une hausse de 0,2% en mars.

Ainsi sur un an, les prix à la consommation ont augmenté de 2,1%, alors qu'ils avaient progressé de 1,7% en mars.

A noter que le tabac pèse lourd dans l'évolution des prix. Hors sa prise en compte, la hausse des prix s'est en effet limitée à 1,5% sur un an.

Emplois et chômage



Que les gros salaires lèvent le doigt !

Au vu des performances économiques et boursières des groupes, les dirigeants méritent-ils de tels émoluments ?

UNE RÉMUNÉRATION DE 2 MILLIONS D'EUROS EN MOYENNE

Dirigeant	Groupe	En millions d'euros		En nombre Stock-options attribuées en 2003	En euros Jetons de présence comme administrateur dans d'autres sociétés du CAC 40	En % Evolution du cours de l'action en 2003	En millions d'euros Résultat net en 2003
		Salaires total*	Variation				
Lindsay Owen-Jones	L'Oréal	6,57	(+ 4,6 %)	1 000 000	95 720	-10,41	1 653
Edouard Michelin	Michelin	4,26	(+ 146 %)	15 000		10,71	280
Antoine Zacharias	Vinci	3,03	(=)	150 000		22,25	541
Daniel Bernard	Carrefour	2,96	(+ 11,6 %)	nd	64 169	2,57	1 629
Daniel Bouton	Société générale	2,80	(+ 55 %)	109 000	136 500	26,13	2 492
Igor Landau	Aventis	2,77	(+ 38,4 %)	300 000		1,16	1 901
Patrick Le Lay	TF1	2,63	(+ 42 %)	300 000		8,72	192
Thierry Desmarest	Total	2,52	(+ 5 %)	60 000	80 000	8,30	7025
Martin Bouygues	Bouygues	2,49	(+ 19,8 %)	200 000		4,13	450
Franck Riboud	Danone	2,49	(+ 4,7 %)	50 000	104 830	0,94	839
Jean-René Fourtou	Vivendi Universal	2,25	(ns)	1 500 000	349 680	25,21	-1 143
Jean-François Dehecq	Sanofi Synthelabo	2,10	(+ 10,7 %)	150 000		2,49	2 076
Henri de Castries	Axa	2,09	(+ 34,7 %)	904 496		34,60	1 005
Philippe Camus	EADS	2,03	(=)	135 000		91,37	152
Louis Schweitzer	Renault	1,97	(+ 20 %)	100 000	74 210	22,15	2 480
Jean-Martin Folz	Peugeot	1,89	(=)	60 000	38 460	3,96	1 497
Patrick Ricard	Pernod Ricard	1,88	(- 19,1 %)	15 840	19 900	19,38	464
Serge Weinberg	PPR	1,87	(+ 6,90 %)	60 000	30 490	9,34	645
Henri Lachmann	Schneider Electric	1,82	(+ 43,20 %)	150 000	154 320	15,10	433
Gérard Mestrallet	Suez	1,77	(- 22 %)	350 000	104 340	-3,69	-2 165
Michel Pébereau	BNP Paribas	1,72	(- 13,6 %)	225 000	159 950	28,56	3 761
Thierry Breton	France Télécom	1,70	(ns)	pas de plan	66 580	56,87	3 206
Jean-Louis Beffa	Saint-Gobain	1,66	(+ 1,2 %)	240 000	20 960	38,80	990
Bertrand Collomb	Lafarge	1,63	(- 9,1 %)	100 000	108 920	3,39	728
Henri Proglio	Veolia environn.	1,61	(+ 22,1 %)	220 000		-4,14	-2 055
Jean-Marc Espalloux	Accor	1,53	(- 4,6 %)	pas d'attribution	80 083	24,39	270
Serge Tchuruk	Alcatel	1,53	(=)	500 000	46 500	144,26	-1 944
Pierre Richard	Dexia	1,41	(+ 17 %)	120 000		16,80	1 431
Arnaud Lagardère	Lagardère	1,41	(ns)	nd	142 000	18,24	334
Benoît Potier	Air Liquide	1,34	(+ 28,8 %)	pas d'attribution	11 000	11,38	726
Paul Hermelin	Cap Gemini	1,21	(+ 32,3 %)	135 000		61,66	-197
Jean Laurent	Crédit agricole	1,05	(ns)	nd		32,65	1 026
Jean-Philippe Thierry	AGF	0,92	(- 7 %)	100 000		34,98	808
Charles Dehelly	Thomson	0,90	(ns)	pas d'attribution		3,75	26
Guy Dollé	Arcelor	0,78	(=)	50 000		17,92	257

Les chiffres sont tirés des rapports annuels déposés auprès de l'AMF. Cinq groupes (Casino, LVMH, Sodexho, STMicroelectronics, Thales) n'ont pu être pris en compte, faute de rapport annuel à jour. "Pas de plan" signifie qu'aucun programme de stock-options n'existe dans le groupe ; "pas d'attribution" signifie que le conseil n'a pas accordé de stock-options en 2003 ; nd (non disponible) ; ns (non significatif)

*Salaires total : partie fixe + partie variable sur résultats 2002 versés en 2003 + jetons de présence touchés pour la participation aux conseils de leur groupe et de ses filiales + avantage en nature.

Tous avaient juré de faire preuve de mesure.

Ces chiffres ne donnent qu'une partie des rémunérations patronales. Car, en dépit des obligations de transparence, les rapports annuels ne donnent pas tout. Pas un mot n'est dit aux actionnaires sur les assurances personnelles, les conditions financières en cas de départ anticipé, les compléments de retraite payés par l'entreprise.

Assurance-maladie

**La CFDT appelle à la mobilisation le 5 juin
CGC, CGT, FO, CFTC, UNSA, SUD font de même.**

La CFDT revendique :

- Une meilleure organisation du système de soins au service du patient par :

une meilleure répartition des médecins sur l'ensemble du territoire,

la suppression de la liberté tarifaire des spécialistes pour les patients qu'ils recevraient directement.

- Une complémentaire santé pour tous ainsi que l'ouverture d'un droit à la prévoyance.

- Un financement juste et solidaire où « chacun paie selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Nous sommes en désaccord avec :

le paiement d'un euro par acte médical et l'augmentation du forfait hospitalier qui sont deux mesures injustes.

l'augmentation du taux de la CSG pour les retraités imposables sans réelle prise en charge de la dépendance dans le cadre de la Sécurité sociale.

la faiblesse de la contribution demandée aux entreprises. Nous continuons à demander l'affectation de la contribution sur les bénéfices à l'assurance maladie.

le non-paiement par l'État de la totalité des exonérations de charges.

- La prise en charge par l'État de la dette de la Sécu accumulée depuis des années. La prolongation de la CRDS consiste à faire payer cette dette par nos enfants.



La réforme OUI, mais avec l'effort de tous pour des améliorations concrètes.

Pour la CFDT une réforme de l'assurance maladie est nécessaire afin d'améliorer notre système de santé, le rendre plus efficace, réduire les inégalités, garantir des soins de qualité accessibles à tous, mieux répondre aux besoins des patients et garantir aux jeunes générations une Sécurité Sociale solidaire.

Pour la CFDT, ce sont les objectifs à atteindre lors de la concertation en cours avec les différents acteurs et

à l'issue du débat parlementaire.

Les orientations actuelles du gouvernement ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Certaines orientations gouvernementales constituent des améliorations comme le dossier médical partagé, une meilleure coordination des professionnels de santé, une politique du médicament plus efficace et une clarification du rôle de l'Etat et de l'assurance maladie. Elles font, néanmoins porter l'essentiel de l'effort financier sur les familles et les assurés sociaux, sans vraiment améliorer le système de soins.

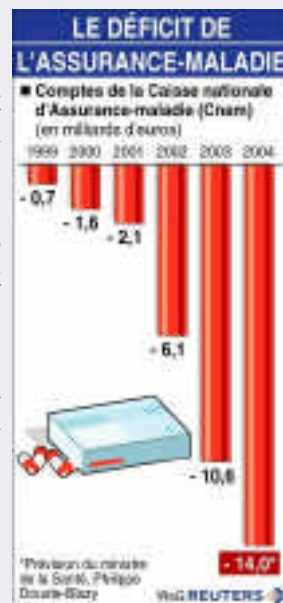
En effet, la réforme doit réorganiser le système de soins autour du patient en encadrant les libertés d'installation, de tarification et de prescription des médecins.

La CFDT appelle à une mobilisation le 5 juin, pour faire aboutir ses revendications, faire évoluer et améliorer le projet gouvernemental.

La CFDT restera mobilisée pendant toute la concertation et pendant tout le débat parlementaire. Elle entend créer dès ce jour les conditions d'initiatives et de démarches communes (meeting, réunions publiques, etc.) avec les organisations syndicales, le mouvement mutualiste et associatif, les professionnels... qui partagent la même conception de la réforme de l'assurance maladie.

Si le projet ne la satisfait pas, c'est parce que «l'essentiel de l'effort» porte sur les assurés et les patients, «sans vraiment améliorer le système de soins»

En regard de ces «cadeaux» aux médecins, la CFDT voit, beaucoup d'efforts demandés aux patients et assurés – forfait de 1 € par consultation, hausse du forfait hospitalier, CSG des retraités... –, mais peu aux entreprises.



Loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social



La négociation chez Carrefour demain

Les accords de branche détermineront les conditions de validité des accords de niveau inférieur. (entreprise).

Pour ce faire, ils prévoiront l'une ou l'autre des modalités suivantes :

Soit l'accord d'entreprise est signé par un ou des syndicats représentatifs en voix (suffrage des dernières élections au comité d'entreprise ou à défaut des délégués du personnel)

Si les syndicats signataires ne sont pas majoritaires en voix, le texte peut-être soumis à l'approbation des salariés par consultation électorale

Soit l'accord est subordonné à l'absence d'opposition majoritaire des syndicats représentatifs en voix.

L'opposition est exprimée dans un délai de huit jours à compter de la date de notification de cet accord.

En conclusion, l'entrée en vigueur d'un accord collectif sera donc subordonnée soit à une majorité d'adoption, soit à une absence d'opposition majoritaire et ceci à tous les niveaux de négociation.

La loi relative à "la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social" a été promulguée mercredi 5 mai au Journal officiel. Elle crée d'une part un droit individuel à la formation professionnelle tout au long de la vie. D'autre part, la loi modifie largement les règles relatives à la négociation collective

Droit individuel à la formation professionnelle

La loi transpose dans le droit deux textes déjà ratifiés par les partenaires sociaux.

un droit individuel à la formation est créé pour l'ensemble des salariés (20 heures par an, cumulable sur 6 ans).

une partie de la formation pourra se dérouler en dehors du temps de travail et être rémunérée à hauteur de 50%.

création d'un contrat de professionnalisation pour les salariés à qualification insuffisante (ce contrat se substituera aux anciens contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation).

le recours à l'apprentissage est facilité.

les financements que les entreprises doivent apporter à la formation sont augmentés.

Nouvelles règles de négociations

La loi s'inspire du texte sur la négociation collective qui a été approuvé par 4 confédérations syndicales nationales.

La loi vise à clarifier le rapport entre les responsabilités de l'Etat et celles des partenaires sociaux ainsi qu'à définir les règles de la négociation collective :

engagement de l'Etat à donner la priorité à la négociation collective avant toute réforme législative touchant aux relations du travail.

affirmation du principe de l'accord majoritaire : les accords conclus au niveau des branches devront soit être approuvés par une ou des organisations représentant au moins 50% des salariés, ou, au moins, ne pas rencontrer l'opposition de la majorité des organisations représentatives.

affirmation du principe d'une élection de représentativité au niveau de la branche

des accords pourront être conclus avec les élus du personnel dans les entreprises où il n'existe pas de délégué syndical.

l'accord d'entreprise pourra déroger à l'accord de branche, sauf si l'accord de branche l'interdit explicitement.

L'accord de branche reste cependant impératif dans 3 domaines : les salaires minima, les grilles de classification et la mutualisation de certains financements (prévoyance et formation professionnelle).

La loi et Vous

Quelques points de droits pour tous les jours



Téléphone maison

L'employeur doit assurer aux représentants du personnel tout matériel ou procédé excluant l'interception des communications téléphoniques et l'identification des correspondants!

Une société refuse de mettre à la disposition d'un délégué syndical et délégué du personnel un poste téléphonique non desservi par l'autocommutateur. C'est une faute de l'employeur pour la Cour de cassation qui estime qu'il appartient à ce dernier de garantir le secret des communications du représentant du personnel :

" pour l'accomplissement de leur mission légale et la préservation de la confidentialité qui s'y attache les salariés investis d'un mandat électif ou syndical dans l'entreprise doivent pouvoir y disposer d'un matériel ou procédé excluant l'interception de leurs communications téléphoniques et l'identification de leurs correspondants".

Heure de délégation

Lorsqu'en raison du licenciement imprévu de trois salariés, un délégué syndical doit faire face à un surcroît de démarches et d'activité entraînant un dépassement exceptionnel de son crédit d'heures, l'obligation de l'employeur de payer les heures de délégation n'est pas contestable.

Usages: Qu'appelle-t-on les usages en droit du travail ?

Il s'agit des habitudes, des pratiques courantes dans une profession, une région ou une entreprise. Les tribunaux déterminent le caractère obligatoire des usages en se référant à leur ancienneté, leur généralité, ainsi qu'à la constance des conditions prévues pour leur application. **Sachez-le...**l'employeur peut remettre en cause un usage établi dans l'entreprise en respectant un délai de dénonciation.

Jours ouvrables: Qu'est-ce qu'un jour ouvrable ?

Les jours ouvrables sont tous les jours de la semaine à l'exception du dimanche et des jours fériés chômés. Le samedi, même non travaillé, est un jour ouvrable. Ainsi, les 30 jours ouvrables auxquels vous avez droit pour 12 mois de travail effectif correspondent à 5 semaines de vacances. Il ne faut pas confondre les jours "ouvrables" et les jours "ouvrés" qui sont les jours effectivement travaillés de la semaine (lundi au vendredi en général).



Licenciement: Quelle nouvelle mention obligatoire ?

La lettre de licenciement, sauf en cas de faute grave ou lourde, doit indiquer les droits du salarié en matière de droit individuel à la formation.

Le salarié peut demander pendant son préavis à bénéficier d'une action de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience ou de formation au titre de son Droit individuel à la formation (DIF). Dans ce cas, il lui sera versé le montant de l'allocation formation correspondant aux heures acquises au titre du DIF non encore utilisées. A défaut d'une telle demande, le montant de cette allocation n'est pas dû.

La lettre de licenciement doit indiquer ces informations au salarié licencié à compter du 6 mai 2004 qui aura acquis des heures à formation au titre du DIF.

Aucune sanction légale n'est prévue lorsque cette mention fait défaut dans la lettre de licenciement. Toutefois, le salarié pourrait demander des dommages-intérêts pour le préjudice subi s'il démontre qu'il n'a pas utilisé son droit individuel à la formation car il n'a pas été informé de cette possibilité.



Le chiffre du jour: 6,5 (En secondes)

Le tabac tue une personne dans le monde toutes les six secondes et demie, selon le directeur général de l'OMS Lee Jong-wook, avant la «Journée mondiale sans tabac»